

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 20

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Montana VS	Restructuration du carrefour des Vignettes, Montana CI	Architectes établis en Valais avant le 1er janvier 1985 et architectes valaisans établis en Suisse	11 octobre 85 (21 juin 85)	10/85 B 54
Constructa 86 Hanovre	Prix Constructa européen d'architecture industrielle	Pour un immeuble industriel érigé depuis 1980 en Europe	15 oct. 85	18/85 p. B 86
République et Canton de Genève	Aménagement et reconstruction du secteur Alhambra-Rôtisserie-Calvin	Architectes dont le domicile professionnel ou privé se trouve à Genève depuis le 1er janvier 1984; tous les architectes genevois quel que soit leur domicile	20 nov. 85	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Maison d'arrêt et de préventive de la Côte, CP	Ouvert à ceux dont le Conseil d'Etat vaudois a reconnu la qualité d'architecte, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud dès le 1er janvier 1985, ainsi qu'aux architectes vaudois établis hors canton dès le 1er janvier 1985 et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat vaudois selon l'article premier de la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte	10 déc. 85	19/85 p. B 90
Ville de Genève	Nouvel habitat économique en milieu urbain	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Genève depuis le 1er janvier 1984, ainsi qu'à tout architecte originaire du canton de Genève; étudiants en architecture de l'EAUG ou des EPF, après six semestres d'études, originaires de Genève ou domiciliés à Genève depuis le 1er janvier 1984	28 octobre 85 (30 août 85)	11/85 B 58
Ville de Schaffhouse	Foyer, restaurant et façades du Théâtre municipal de Schaffhouse, CP	Architectes et artistes indépendants, domiciliés ou établis depuis le 1er janvier 1982 dans le canton de Schaffhouse ou originaires de ce canton	28 oct. 85 (31 août 85)	
CFF, PTT, RhB, ville de Coire	Quartier de la gare de Coire, CI	Architectes originaires des Grisons ainsi que ceux domiciliés ou établis dans ce canton depuis le 1er janvier 1983 (recours à des spécialistes)	1er nov. 85	
S.I. Porte Neuve S.A. Sion	Construction d'un bâtiment administratif, CP	Concours ouvert aux architectes domiciliés ou établis dans la commune de Sion avant le 1er janvier 1984	15 nov. 85 (26 juillet 85)	
Commune de Martigny	Club de tennis et grande salle au Vivier, CP	Architectes installés au 1er janvier 1985 sur le territoire de l'Association de Martigny ou originaires de cette région	15 novembre 85 (à partir du 5 août 85)	15-16/85 B 74
Conseil municipal de Dübendorf	Centre culturel et de loisirs «Obere Mühle», Dübendorf CP	Architectes domiciliés ou établis à Dübendorf avant le 1er janvier 1983 ainsi que les architectes originaires de la commune	15 nov. 85 (31 août 85)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	Bâtiment d'administration à Fribourg, CP	Architectes domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Fribourg	25 nov. 85	

Nouveau dans cette liste

Conseil d'Etat du canton de Zurich	Kulturinsel Gessnerallee, CP	Tous les architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich depuis le 1er août 1984 ainsi que les architectes originaires d'une commune zuricoise	3 févr. 86
------------------------------------	------------------------------	---	------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹Organe officiel en langue allemande de la SIA.

Carnet des concours

Concours pour le Nouveau Théâtre japonais, Tokyo

Avertissement

Le Ministère japonais de la construction a récemment lancé un concours international pour la réalisation du Nouveau Théâtre japonais à Tokyo.

L'UIA, informée par sa section japonaise (Japan Architects Association) le 9 août 1985, a immédiatement pris contact avec le ministre japonais concerné, afin d'obtenir la modification du règlement de ce concours et sa conformité avec le règlement UNESCO/UIA en matière de concours internationaux.

A la demande de l'UIA, une réunion s'est tenue à Tokyo entre les directeurs du Ministère de la construction et les représentants de la JAA, MM. R. Kitadai et R. Suzuki. Au cours de cette rencontre, le promoteur japonais a regretté de ne pouvoir apporter de modification au règlement du concours et notamment sur les

points suivants qui sont en désaccord avec la réglementation internationale :

- Traduction des documents*: à l'exception de l'annonce du concours, aucun autre document ne sera traduit du japonais.
- Jury*: tous les membres seront de nationalité japonaise.
- Calendrier*: la date limite d'inscription ne permet pas aux architectes du monde entier de s'inscrire.

En raison des trois points cités ci-dessus, l'UIA attire l'attention sur les risques auxquels les architectes s'exposeraient en participant à ce concours. Le règlement ne présente pas les garanties nécessaires à leur participation et c'est pourquoi les architectes sont informés de la non-approbation de ce concours par l'UIA; en aucun cas cette dernière ne pourra défendre leurs intérêts en cas de conflits pendant ou après le déroulement de ce concours. Gérard Benoît, directeur du programme UIA des concours internationaux.

Congrès

Protection du paysage et électricité

Maderanertal, Locarno et Valle Maggia, 18-19 octobre 1985

Dans le cadre de sa journée annuelle, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP) organise avec l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) une manifestation destinée à faire le point sur la coexistence entre les aménagements hydroélectriques et des paysages dignes de protection, tant du point de vue du milieu vital que de l'harmonie des sites. C'est dans cet esprit que s'exprimeront des personnalités dont les compétences et les responsabilités touchent à tous les aspects de thème mentionné. Une table ronde et une discussion générale donneront l'occasion de définir la synthèse des compromis demandés à tous les milieux concernés.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 2 octobre): FSPAP, Rabballstrasse 45, 3013 Berne; tél. 031/426511. Attention: pour des questions d'organisation, le nombre de participants est limité; acceptation dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Demain le Pacifique — Les chances de la Suisse

24e Journée du Mont-Pèlerin 18 octobre 1985

On nous prie de rappeler à nos lecteurs cette importante manifestation, qui permettra aux participants de mieux s'informer des perspectives s'offrant dans la région la plus importante, économiquement parlant, de notre globe. En complément à l'annonce

parue en page B 74 d'*IAS* du 25 juillet dernier, voici le programme de cette journée, qui se déroulera cette année dans les locaux du Montreux-Palace.

Journée placée sous la présidence du professeur Pierre Goetschin

9 h. 30: Ouverture de la journée et allocution du fondateur, Eric Choisy.

9 h. 45: L'avènement du monde du Pacifique et ses conséquences, René Servoise.

10 h. 45: Etat actuel des relations de la Suisse avec les pays de la zone du Pacifique, Silvio Arioli.

12 h.: Repas.

14 h.: Diversité heureuse et souhaitable des actions suisses dans cette partie du monde, Claude Barbey.

15 h.: Evolution probable des marchés de la zone du Pacifique, Hans J. Mast.

16 h.: Synthèse, Pierre Goetschin.

Renseignements et inscription (jusqu'au 15 octobre): Secrétariat permanent de la SVIA, avenue Jomin 8, 1004 Lausanne, téléphone 021/36 3421.

L'application des robots industriels au soudage

Paris, 10-12 décembre 1985

L'Institut de soudure organise sur ce thème une session spécialisée, destinée aux ingénieurs et aux techniciens. Elle se tiendra dans les locaux de l'institut, boulevard de la Chapelle 32, à Paris. Les frais de participation (repas de midi inclus) se montent à FF. 5755.—.

Renseignements et inscriptions: M. Yves Eon, Institut de soudure, bd de la Chapelle 32, F-75880 Paris Cedex 18; tél. 33(1) 203 9405 int. 272.

Produits nouveaux

Système Glow-Tile

Le système Goodyear Glow-Tile de Consolidated Companies transforme le ciment neuf ou ancien, les blocs en béton, les briques, le bois, les surfaces métalliques ou panneaux de revêtement, en murs et plafonds lisses et miroitants comme de la céramique, mais à une fraction seulement du coût de celle-ci.

Le système Glow-Tile est une solution économique au problème des conditions d'hygiène dans l'industrie alimentaire, les abattoirs, les fabriques de conserves, laiteries, brasseries, usines d'emballage, les hôpitaux et tous les établissements où les locaux doivent rester propres pour répondre aux exigences de l'hygiène.

Glow-Tile s'applique facilement à la brosse, au rouleau, ou par vaporisation, et fournit une surface continue brillante, qui élimine les couches favorisant la prolifération des champignons, des bactéries, et des moisissures. Cette surface peut supporter les lavages répétés, même à la vapeur. Le système a été homologué par les ministères de l'agriculture américain et canadien. Pratiquement inodore, il peut s'appliquer même sur les surfaces humides. Il existe en blanc, vert clair et bleu clair.

Renseignements complémentaires: Consolidated Inter-Continental Corp., 1801 East 9th St. Suite 202, Cleveland, Ohio 44114 (USA)



Interrupteur horaire électronique économisant l'énergie

Le nouvel interrupteur Sauter-Memotime est un commutateur hebdomadaire conçu selon la technique la plus moderne. Il possède une réserve de marche de 100 heures, 28 mémoires, une base à quartz et un affichage à cristaux liquides.

Le programme de cet interrupteur horaire fabriqué en Suisse peut être influencé en tout temps à l'aide de deux touches externes. La conversion des heures d'été et d'hiver se programme jusqu'à une semaine à l'avance par pression de touches.

Les interrupteurs horaires permettent d'enclencher et de dé-

clencher les chauffages, l'éclairage, les installations de climatisation et de ventilation, ainsi qu'un grand nombre d'autres appareils. Souvent, de telles installations pourraient être exploitées avec de plus grandes économies d'énergie, si elles pouvaient être enclenchées et déclenchées par une télécommande indépendante du programme automatique, mais qui ne perturbe pas le déroulement autonome du programme. Le nouvel appareil Memotime Sauter est le premier interrupteur horaire électronique qui permette un tel enclenchement ou déclenchement externe en dehors des heures programmées.

AWAG — A. Widmer AG, Sihlfeldstrasse 10, 8036 Zurich
Tél. 01/462 9930



Nouvel interrupteur de fabrication suisse dont le programme peut être influencé en tout temps à l'aide de touches externes. Réserve de marche de 100 heures, 28 mémoires, base à quartz et affichage à cristaux liquides.